

CONGES BONIFIES : Le coup de rabet ?

Le 04 juillet 2018

Depuis un an Madame **Annick GIRARDIN Ministre des Outre-Mer** a défini un calendrier dans le cadre des Assises des Outremer qui a abouti le jeudi 28 juin 2018, à la remise d'un « **livre bleu** » au Président de la République.

De même, ce **livre bleu** n'a pas vocation pour d'être un catalogue de mesures pour l'Outre-Mer mais de répondre aux exigences et difficultés spécifiques de chaque territoire.

Notre Organisation Professionnelle prend acte des engagements et priorités annoncés pour les Outres-mer mais restera attentive à l'annonce faite par le Président de la République sur la **réforme des congés bonifiés prévu à l'horizon 2020**.

En effet, il souhaite articuler sa réforme sur un principe : **réduire la durée de ce congé spécifique et porter la fréquence tous les 2ans**.

La Commission Outre-Mer FO Paris souhaite la mise en œuvre d'un calendrier de consultation avec les organisations représentatives de la fonction publique d'État sur les futures modalités relatives aux congés bonifiés.

Notre Organisation se positionne pour une uniformisation des pratiques dans le cadre du fonctionnement des congés bonifiés dans la fonction publique d'État.

Par ailleurs, notre Organisation souhaite également la **mise en application effective de la loi sur l'égalité réelle en Outre-Mer**.

La Commission Outre-Mer FO Paris maintiendra la pression pour que les organisations professionnelles ne soient pas écartées voire contournées lors des prochaines discussions sur ces nouvelles dispositions qui impacteront les fonctionnaires éligibles à ce congé spécifique.

D'ores et déjà la **Commission Outre-Mer FO Paris** vous annonce qu'elle prendra toutes ses responsabilités dans les discussions pour ne pas dénaturer ce droit acquis de haute lutte.

**La Commission Outre-Mer
Force Ouvrière Paris**